

**CONFORMITE REGLES DE SECURITE INCENDIE**

- Façade et balcons accessibles pompiers (dimension base : 180/90cm mini.)
- × UP Nombre d'unités de passage des circulations : (x UP)
- ▼ Nombre d'unités de passage des sorties de secours : (xUP)
- Local à risques moyens CF1H - portes CF1/2h + FP
- Local à risques importants CF2H - portes CF1h + FP
- Espace d'Alerte Sécurité CF1H - portes CF1/2h + FP
- EF Désenfumage : évacuation des fumées
- AN Désenfumage : amène d'air
- P.I. : Potau incendie
- Espace non accessible au public
- Porte asservie au système de sécurité incendie
- Porte CF 1/2h Ferme-porte
- Porte PF 1/2h Ferme-porte
- BACS
- Détection Incendie
- Flash Lumineux

**CONFORMITE DES REGLES D'ACCESSIBILITE PMR**

- espace de retournement 150cm mini
- aménagement PMR
- Locaux aménagés PMR
- espace de manœuvre espace de manœuvre espace d'usage PMR  
largeur de 1,20 x 2,20 profondeur de 1,20 x 1,70 de 0,80 x 1,30
- 1 Porte double et/ou porte, passage libre 0,80m mini avec un rail à la hausse < 2cm entre l'intérieur et l'extérieur, comprennent les espaces de manœuvre de 1,70 ou 2,20 avant le seuil d'ouverture. L'extrémité de la poignée située à une distance sup. ou égal à 40cm de tout obstacles.
- 2 Porte simple intérieure, 0,90m de passage libre. L'extrémité de la poignée située à une distance sup. ou égal à 40cm de tout obstacles.
- 3 Porte double ou fermeté intérieure, passage libre 1,80m ou 1,40m
- 4 Espace de manœuvre et de retournement en faubou roulant Ø 1,50m et/ou espace d'usage ou de service 1,30x0,80.
- 5 Douches, sanitaires, ou vestiaires accessibles PMR: porte passage libre 0,90m, retournement Ø 1,50m + aire d'usage 1,30x0,80, barre de maintien, barre d'appui à l'intérieur de la cabine.
- 6 Circulation intérieure largeur 1,40m mini (2 UP)
- 7 Banque d'accueil accessible PMR comprenant une partie surbaissée, bord inférieur 0,72, bord supérieur 0,80, profil 0,30 permettant le passage des genoux sous la banque d'accueil.
- 8 Escalier accessible PMR, hauteur des marches < 16cm, giron < 28cm comprenant 1 main courante pour les escaliers de 1UP, et une main courante de chaque côté pour les escaliers de 2UP.
- 9 Ascenseur PMR
- 10 Cheminement extérieur depuis l'espace public et les zones de stationnement réservées PMR, largeur > 140 cm, pente maximale 2% maxi, éclairage public > 20 lux.



# Parking en élévation

Accessibilité PMR

ERP8.d Plan R+3

Référence	Date	Dessin	Echelle
A376	Avril 2024	REYSSET	1/100e

Maître d'ouvrage - SONADEV  
 Paysagiste - FAAR  
 Architecte - MAGNUM architectes et urbanistes  
 Bet Acoustique - LOG  
 Entreprise générale - GCC  
 Bet Tech/Env/Stru/Fluides/VRD - NOVAM Ingénierie  
 Entreprise charpente Métallique - Atelier David

Date	Ind.	Modifications

